



Syndicat CGT du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
5 avenue Garibaldi / 4 square Castan
21000 Dijon / 25000 Besançon
Tel : 07.75.25.98.72 (Secrétaire Générale)
cgt@bourgognefranche-comte.fr

Besançon le 24 mai 2019

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
4 square Castan
25000 Besançon

Objet : Dépôt d'un préavis de grève

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1 à L2512-5 Du code du travail relatif aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons que notre organisation syndicale dépose un préavis de grève reconductible à partir du lundi 23 septembre 2019 à 23h59

Notre organisation syndicale, dépose ce préavis de grève qui débutera lundi 23 septembre 2019 23h59 jusqu'au mardi 24 septembre 2019 à 23 h 59

Afin de permettre aux personnels et agents syndiqués et non syndiqués de notre collectivité relevant de notre fédération des services publics de participer ou de se joindre aux mouvements et actions nationaux et locales décidés, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences partant du lundi 23 septembre 2019 à 23h59 jusqu'au mardi 24 septembre 2019 à 23H59

Sur les revendications suivantes :

Retrait de loi sur la réforme de la Fonction Publique et du projet réforme retraite
Revalorisation des primes à hauteur de 200€ net /mois
Déroulement de carrière à 100% pour tous
Gratuité des transports
Prise en charge dès le premier KM pour ceux n'ayant pas de transport en commun ou des horaires ne leur permettant pas d'utiliser ceux-ci.
Contre l'externalisations de nos missions
Les conditions de travail
Respect des règles votées et mise en place par la région

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Générale
Catherine Salvadori